

l'Amérique du Nord britannique. L'une des importantes décisions qu'il faudra prendre ensuite portera sur la méthode à suivre pour modifier cette constitution.

De nombreuses autorités en matière constitutionnelle ont traité cette question. Je rappellerai tout particulièrement l'excellent ouvrage de M. Maurice Ollivier, intitulé *Problems of Canadian sovereignty*. De quelque façon qu'on aborde le problème, quelles que puissent être les propositions concrètes formulées au sujet de la promulgation d'une constitution, quelle que puisse être la méthode prévue pour sa modification ultérieure, il faudra qu'on songe avant tout à élaborer une charte qui, tout en respectant les principes de l'acte de 1867, tout en maintenant les garanties assurées aux minorités, permettra le développement d'un Canada puissant et uni, où rien ne pourra donner lieu aux discussions mesquines qui s'élèvent si souvent et dont certains députés conservateurs nous ont donné le spectacle au cours de la présente session.

Qu'on me permette de terminer mes remarques en citant les paroles que je prononçais en 1946:

Qu'on me permette de dire en terminant que le Canada est arrivé à l'âge adulte. Après avoir fait la guerre, il demeure l'un des rares pays créanciers. Parmi les grandes nations commerçantes de l'univers, il occupe maintenant le troisième rang. Pendant l'après-guerre, il est appelé à jouer un rôle correspondant à sa nouvelle importance. Il a trop progressé pour conserver sa constitution désuète, à tendance coloniale, et le temps est venu pour lui d'affirmer sa volonté nationale et de prendre le rang qui lui revient parmi les nations de l'univers, dont le droit repose sur des monuments constitutionnels. Le Canada se doit de nommer une assemblée constituante et de rédiger une nouvelle constitution. Combien il serait approprié que le parti qui a toujours été à l'avant-garde lorsqu'il s'agissait d'adopter des mesures progressistes et émancipatrices, et le premier ministre qui s'est identifié à de si nombreux mouvements d'avancement, qui a dirigé plus longtemps que tout autre chef, et avec une compétence extraordinaire, les destinées du pays dans la guerre comme dans la paix, prennent l'initiative des mesures nécessaires en vue de doter la population du Canada d'une constitution canadienne attendue depuis longtemps.

Le temps, les circonstances pressantes de la guerre et d'autres raisons ont empêché l'ancien premier ministre de réaliser ce projet. J'espère que le premier ministre actuel (M. St-Laurent) liera son nom à l'œuvre importante de la rédaction et de la proclamation d'une constitution vraiment canadienne.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

M. Picard: En toute déférence, monsieur l'Orateur, je soutiens qu'il reste quelques instants de plus à ma disposition.

[M. Picard.]

Des voix: Temps expiré! Il n'y a pas consentement unanime.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette mais, à moins que la Chambre n'y consente à l'unanimité, l'honorable député ne peut continuer ses remarques.

M. Picard: Une tactique du chef de l'opposition a été mise à jour la semaine dernière; elle est tout à fait conforme...

M. Lennard: Temps expiré!

M. Picard: Je vous félicite de votre largeur de vues.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, il s'est produit, au cours de l'année écoulée, plusieurs événements importants. Le débordement des grandes rivières de la Colombie-Britannique, qui a causé de grands ravages en mai et juin derniers, est l'un des événements qui ont le plus touché la population de cette province et peut-être de tout le pays.

Je rappelle ce désastre, dès le début de mes observations, pour deux raisons. Tout d'abord, j'ai l'intention, un peu plus tard, d'appeler l'attention de la Chambre sur la question des inondations et des mesures à prendre pour les prévenir. D'autre part, le fait que ces inondations se soient produites l'an dernier et qu'elles puissent se reproduire cette année, montre encore une fois l'inéptie du Gouvernement devant les problèmes qui se posent. Je l'affirme en connaissance de cause. Car si on veut bien se reporter au compte rendu, on verra que deux ans plus tôt, j'ai signalé, avec d'autres députés, la nécessité de faire effectuer, sous la surveillance des autorités provinciales et fédérales, un relevé du réseau du Fraser, en vue d'arrêter un ou plusieurs projets applicables, à la fois, à l'exploitation de l'énergie, à l'irrigation et aux mesures préventives contre les inondations.

Depuis plusieurs années, je demande qu'on applique généreusement à notre province les dispositions de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Les ingénieurs chargés de l'application de la mesure auraient pu, de concert avec les ingénieurs provinciaux et ceux du ministère des Travaux publics, entreprendre un relevé d'envergure et certains travaux qui auraient servi les trois fins dont j'ai parlé. Ces mesures auraient pu à la fois servir à l'expansion et à la sécurité nationale. Cependant, on n'a rien fait jusqu'à l'automne dernier, alors que nous avons été témoins d'un désastre d'envergure nationale.

Même les dispositions qu'on prend en ce moment seront probablement insuffisantes et arriveront trop tard. Au cours de mes observations, j'exposerai en détail les mesures qui s'imposent en vue de prévenir les inondations et de fournir de l'énergie électrique. Pour